

LA POSTE - Courrier

## PRIME D'ÉQUIPE 2021 : LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

La Poste DOIT reconnaître le travail des postières et des postiers qui sont parmi les salariés les plus mal payés du pays. Le rôle indispensable qu'ils ont joué en remplissant leurs missions de service public doit être reconnu par de meilleurs salaires et un statut de haut niveau.



Nécessaire à la Nation pour 1200 euros/mois...

Une fois encore et comme pour d'autres primes (cf. « prime Covid »), La Poste fait référence à la notion de « présentisme » et de versement au prorata de temps de présence.

Cela est parfaitement inacceptable. Ainsi un postier touché par la Covid sur le lieu de travail aura vu sa prime amputée.

Quel cynisme et quel mépris pour ceux qui étaient « en première ligne » tout au long de l'épidémie et qui continuent à l'être.

De plus, quelle aberration d'inciter les agents à rester au travail pour ne pas perdre ses primes alors que les risques de contagion sont extrêmement importants. De plus, quel intérêt de rester au travail alors que l'on est trop fatigué ou malade pour être efficace ? Cette exigence d'être toujours là y compris quand on est malade, pèse sur les agents et sur l'encadrement de proximité. Enfin, en incitant les agents à continuer de travailler tout en étant malades, La Poste met gravement en danger la santé des agents, c'est irresponsable.

**Nous réitérons notre demande d'annulation du critère de présentisme et du paiement au prorata des jours de présence.**

Dans l'urgence et pour reconnaître le travail des agents, le montant maximum des primes doit être versé sans critères. Une prime exceptionnelle de 1000 euros doit être également versée.

**Ce sont bien les salaires qui doivent être augmentés immédiatement pour reconnaître l'engagement total des postières et des postiers dans la période.**

**LE 13ÈME MOIS DOIT ÊTRE MIS EN PLACE SANS ATTENDRE.**

**Augmenter les salaires, c'est bon pour les salarié-es,  
c'est bon pour la sécurité sociale et nos retraites.**

# Modalités de mise en œuvre :

## LE PAIEMENT SE FERA EN DEUX FOIS

- ✓ résultats 1er semestre 2021 versés au 2ème semestre 2021
- ✓ 2ème semestre 2021 versé au 1er semestre 2022

### CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET NOTION D'ÉQUIPE

- Faire partie d'une PPDC, PDC, îlots, ou de la « petite » DEX (facteurs ou agents courrier en pool).
- Être fonctionnaire, agent de droit public, CDI, CDD, contrat intérimaire.
- Avoir au moins 3 mois d'activité consécutifs sur l'établissement.
- Appartenir à une équipe décrite dans GA et l'outil E-prime.
- Être positionné dans le SI RH sur une fonction éligible :
  - Facteurs, Facteurs Polyvalents, Facteurs Guichetier, Facteurs Qualité, Facteur d'Équipe, Facteur de Secteur, FSE...
  - Agents courrier.
- Avoir des objectifs collectifs à la maille équipe, prédéfinis et suivis régulièrement
- Ne pas percevoir le bonus qualité colis prévu pour les agents réalisant « la livraison du soir », ceux-ci restant éligible au bonus qualité (cf. Accord Facteur 2017)

### CRITÈRES N'IMPACTANT PAS LA PRIME

- > Les CA
- > Les ASA pour événements familiaux
- > Les congés légaux de maternité ou paternité, ou adoption
- > Les RCE, RCO et RC majorés pour les fonctionnaires
- > Les formations réalisées sur le temps de travail effectif
- > Les congés ou périodes de suspension du contrat de travail pour accident du travail, accident de trajet, maladie professionnelle ; dans la limite d'un an
- > Les absences des RP (JAS, ASAI..)
- > Absences pour examens internes à La Poste (RRP..)
- > Absence pour préavis non effectué à la demande de l'employeur
- > Les jours fériés chômés

### LES AUTRES ÉLÉMENTS QUI RENTRENT DANS LE MONTANT DE LA PRIME D'ÉQUIPE :

- La quotité travaillée  
La prime sera calculée au prorata de la quotité contractuelle et au prorata temporis sur le site/fonction.
- La Notation  
Appréciation A = 50% de la prime calculée (sauf cas particuliers des débutants notés A lors de leur première année d'activité)  
Appréciation D = 0% de la prime calculée  
Absence Irrégulière = absence de prime

**LA MALADIE CONTINUE D'IMPACTER LA PRIME, c'est INACCEPTABLE**

**CONTRE LE VIRUS CAPITALISTE**



### LE MONTANT DE LA PRIME :

- Entre 0 et 450 euros pour les fonctions éligibles depuis 2020.
- Entre 0 et 670 pour les fonctions anciennement éligibles.

### Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville .....

Tél .....

Mail .....

Service ..... Lieu de travail .....

MATÉRIEL FINANCÉ  
PAR LES COTISATIONS  
DES SYNDIQUÉS CGT